

LE MOT DU MAIRE

Guide de conduite à tenir en cas d'événement exceptionnel, cela pourrait être en résumé l'objet de ce document

Ce dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est instauré par le décret n° 2005-935 du 2 Août 2005 et codifié aux articles R124-1 0 D125-36 du Code de l'environnement, pris en application de l'article L125-2 du même code.

Il s'agit non seulement d'inventorier les risques majeurs pouvant toucher notre commune, mais aussi d'en faire leur description, d'en lister les conséquences, et d'informer la population des mesures de prévention mises en place et de la conduite à tenir en cas d'événement.

L'information des acquéreurs et locataires (IAL) est obligatoire sur la commune (zone PPR et risque sismique). Les informations et dossiers sont téléchargeables depuis le site www.prim.net (rubrique « ma commune face aux risques »).

Pour cela, la Commune a établi un PCS (plan communal de sauvegarde), destiné à organiser les secours de manière précise à l'intérieur même de la commune.

Ces différents dossiers sont consultables en Mairie.

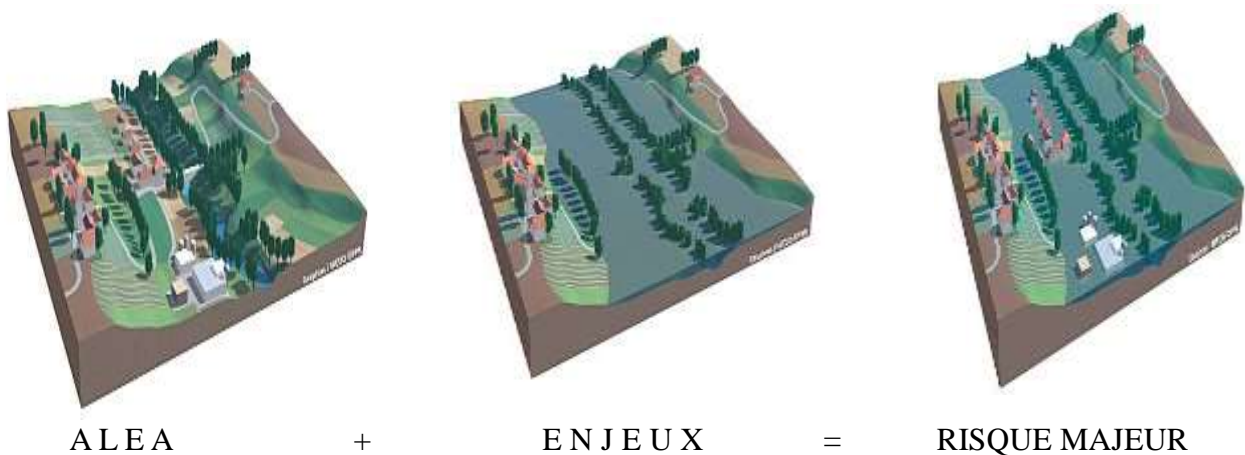
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la confrontation d'un aléa avec des enjeux ; l'événement se caractérise généralement par sa très faible occurrence et son extrême gravité.

L'aléa est un événement dangereux qui devient risque majeur s'il met en présence des vies humaines, des enjeux économiques ou bien peut avoir des conséquences environnementales ou écologiques importantes.

Le risque majeur appartient au domaine du risque collectif et correspond à un accident avec de nombreuses victimes et/ou des dommages importants pour les biens et/ou pour l'environnement (ex : en 2001, explosion d'AZF à Toulouse, inondations dans la Somme...).

Le risque majeur n'intègre pas les risques domestiques, les accidents de la route, les [pollutions](#) chroniques, les risques alimentaires, l'insécurité urbaine...



On peut dire que le risque majeur est avéré en présence d'un aléa et d'un enjeu important.

LES PRINCIPAUX RISQUES MAJEURS

^ risques naturels :

inondation, séisme, mouvement de terrain, canicule, grand froid, orages, grêle, tempêtes, neige, feu

^ risques technologiques et industriels :

nucléaire, chimique, transport de matières dangereuses (suite à un accident sur voie routière, ferroviaire ou bien par rupture de canalisation)

^ risques sanitaires :

épidémies (grippe aviaire par ex., ou grippe type H1N1), pollution atmosphérique,

Nous retiendrons uniquement les risques soulignés, comme étant ceux susceptibles de se produire dans notre environnement actuel.

RISQUES NATURELS

A - INONDATION

C'est le risque majeur pour notre commune.

Une **inondation** est un débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue, qui submerge les terrains voisins.

Notre commune est concernée par les crues de la SAONE.

Les inondations résultent d'un certain nombre de conditions météorologiques avec une origine, des caractéristiques et une durée différentes. Celles de la Saône sont considérées comme

LENTE (inondation étendue) , faisant suite à une longue période pluvieuse ou a la fonte de neige rapide .

Crue de 1955 à LABERGEMENT LES AUXONNE

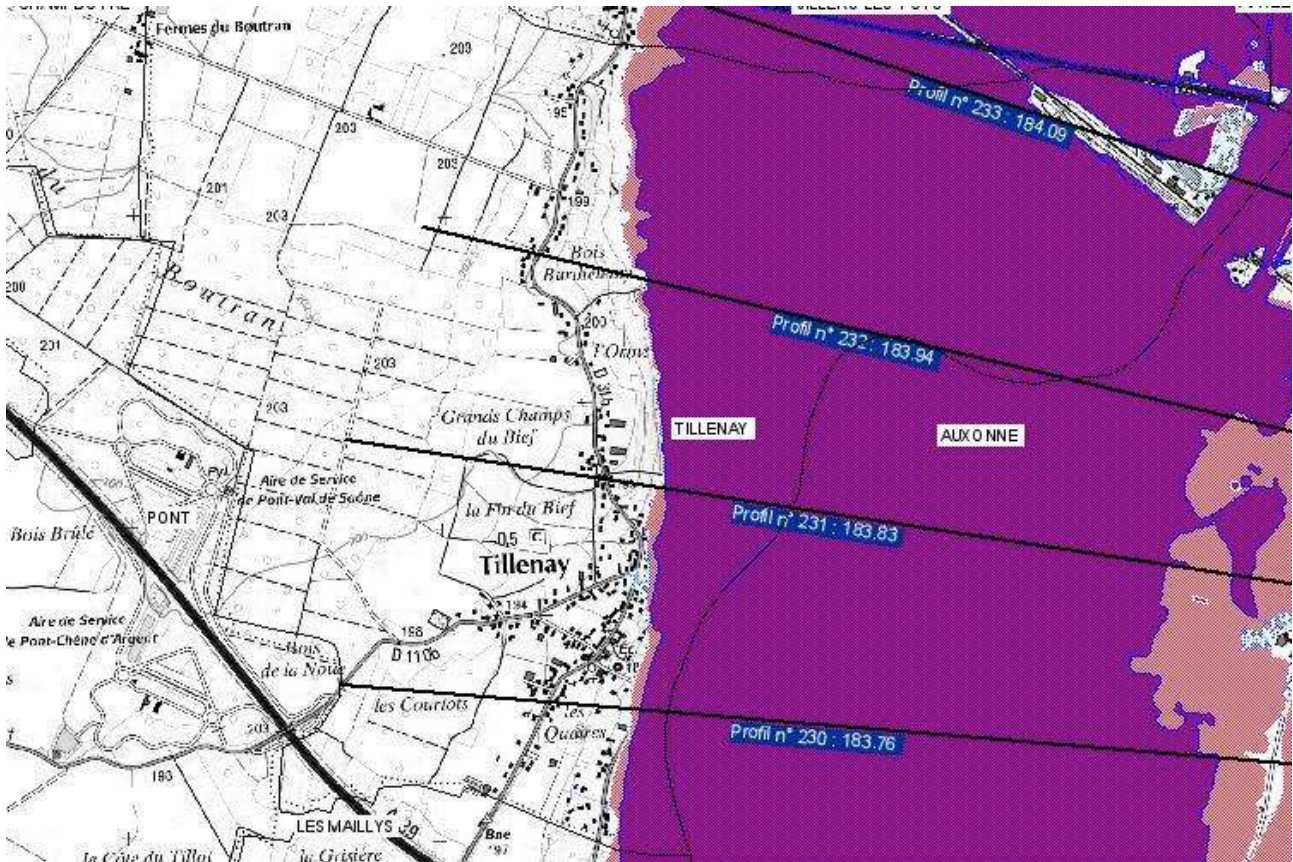
LA SAONE A TILLENAY

Tillénay est entièrement situé sur la rive droite de la rivière. Elle trace la limite de notre commune à l'Est. Elle la traverse sur une longueur de 3 km environ le long de la RD 20.

Les crues de la Saône à Tillénay sont des crues lentes, permettant ainsi à la population de réagir à temps et de s'organiser sans courir de grands dangers.

CARTE DES RISQUES D'INONDATION POUR LA COMMUNE DE TILLENAY

Le cours de la Saône, l'entretien des berges est du ressort de la V N F (Voies Navigables de France), dont les bureaux sont basés à Gray (Haute Saône).

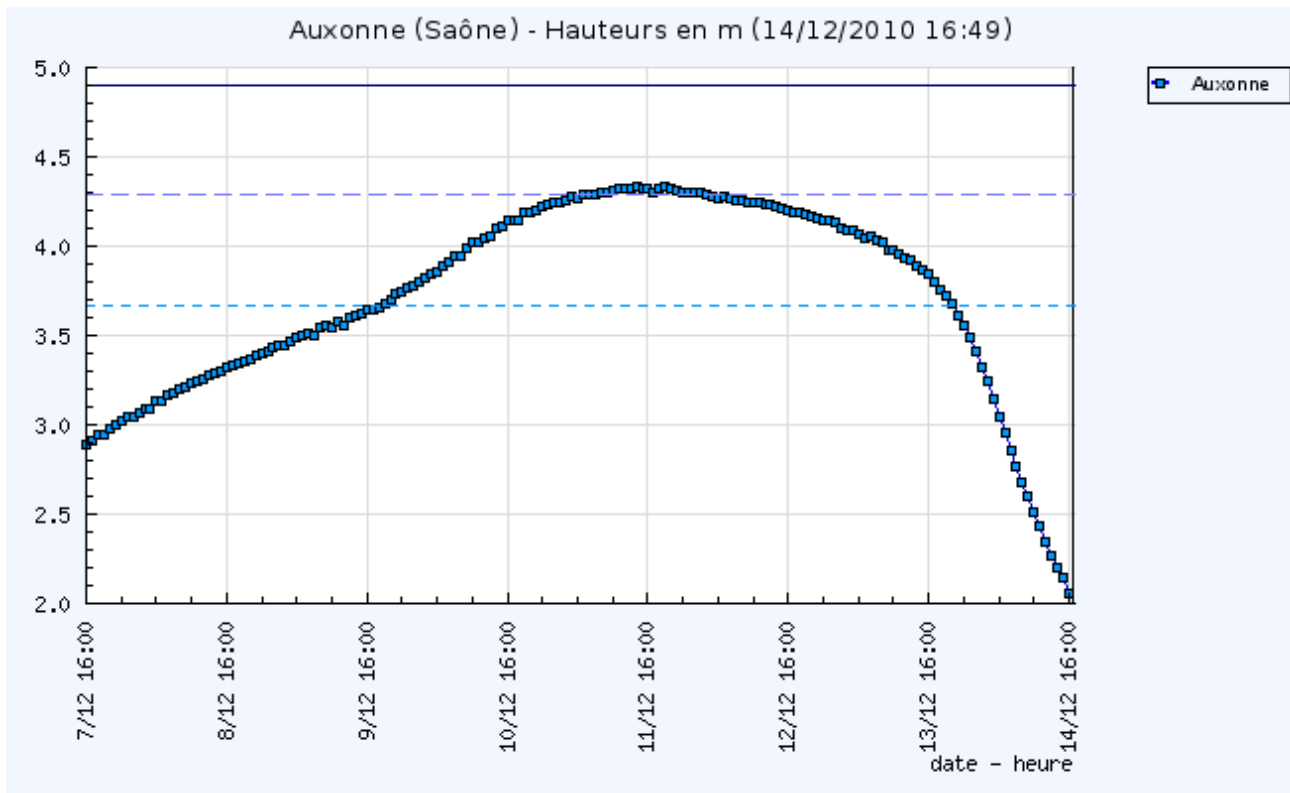


ALERTE

POUR CONNAITRE LES RISQUES : un site à consulter www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et www.meteo.fr

La station de mesure est à Auxonne et l'on peut connaître heure par heure la situation de la montée des eaux.

Voir exemple ci-dessous.



La Préfecture prévient la Commune via l'automate d'alerte.

La crue se répand en général sur des zones à faible densité de population et en premier lieu sur la route départementale 20 qui est sécurisée par le Conseil Général : mise en place de barrières et de sens de circulation pour le quartier de la gare.

Pour tout renseignement, contacter :

LA MAIRIE et/ou la GENDARMERIE

CONSIGNES DE SECURITE

DÈS CONNAISSANCE DE L'ALERTE :

- ^ Fermez toutes les ouvertures susceptibles d'être atteintes par le niveau de l'eau
- ^ Coupez gaz et électricité au compteur si l'eau menace d'entrer dans l'habitation
- ^ Surélevez meubles et surtout appareils ménagers
- ^ Gagner les parties hautes de l'habitation, si possible.
- ^ Ne sortez sous aucun prétexte à pied ou en voiture (le débit peut être important et les accidents de terrains sont invisibles sous un eau boueuse).
- ^ Si possible s'informer par téléphone mobile ou internet ou radio OU

Écouter la radio ou la télévision
France Inter GO (162KHz ou 1852 M)
France Bleu Bourgogne (FM 103.7)
FRANCE 3 Bourgogne

- ^ Respecter les consignes

APRES L'INONDATION :

- ^ Aérez et désinfectez
- ^ Rétablissez le courant dès que l'installation est sèche
- ^ Chauffez si possible
- ^ Portez assistance à d'autres personnes
- ^ Contactez votre assureur
- ^ Avertir le Mairie

B- MOUVEMENTS DE TERRAINS

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain?

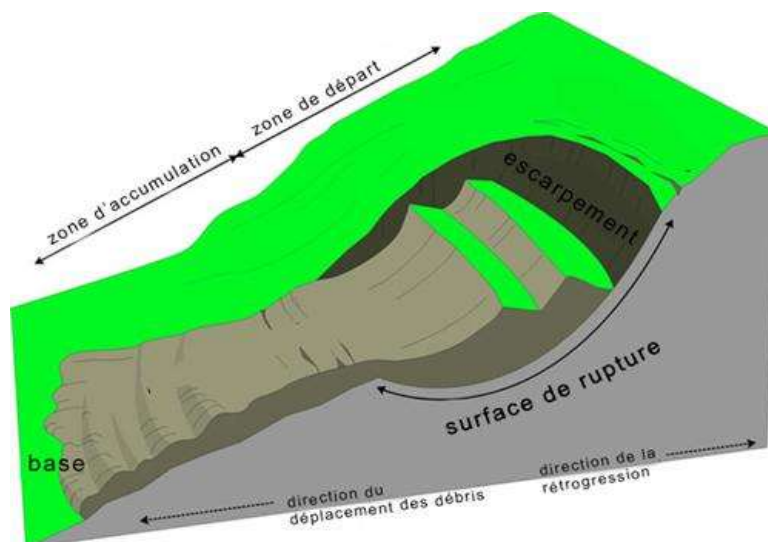
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

- **Nous sommes peu concernés par ce type de risque : nous sommes tout de même en présence de terrains argileux et un terrain en faible déclivité. Ce sont donc des mouvements lents et continus**

Les tassements et les affaissements : certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). Ce phénomène est à l'origine du tassement de sept mètres de la ville de Mexico et du basculement de la tour de Pise.

Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.



A L E R T E

Le phénomène étant extrêmement rare, il conviendrait d'alerter le Maire ou son représentant. En cas d'événement majeur, la population concernée serait avertie par la Commune.

C O N S I G N E S

Il est souvent difficile d'arrêter un mouvement de terrain après son déclenchement. Toutefois, pour les phénomènes déclarés et peu actifs, il est possible de mettre en œuvre des solutions techniques afin de limiter le risque, à défaut de le supprimer.

Les actions de protection sont multiples et varient d'un phénomène à l'autre.

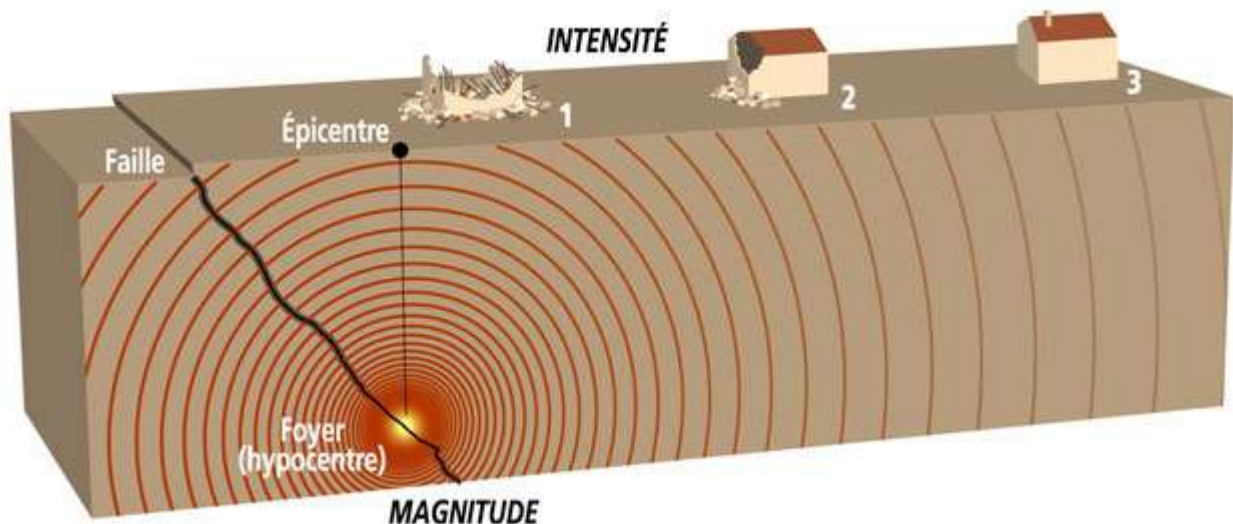
Dans tous les cas : PREVENIR LA MAIRIE ET LA GENDARMERIE OU LES POMPIERS

C – S E I S M E

QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Le séisme est un mouvement du sol causé par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface. Il est l'une des manifestations de la tectonique des plaques (mouvements des sept plaques majeures recouvrant la surface de la terre). L'activité sismique est concentrée le long des failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

L'aléa sismique est la probabilité, pour un site, d'être exposé à une secousse sismique de caractéristiques données au cours d'une période de temps donnée



Extrait du Décret 2010-1255 du 22 Octobre 2010

Côte-d'Or : tout le département zone de sismicité très faible, sauf :

— les cantons d'Auxonne, Beaune-Nord, Beaune-Sud, Genlis, Nolay, Nuits-Saint-Georges, Pontailler-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Seurre : zone de sismicité faible ;

ALERTE

A l'heure actuelle, les moyens fiables pour prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme, sont inexistantes. Aussi, l'alerte de la population se révèle-t-elle délicate.

L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS : non prévue, sauf par radio ou télévision.

CONSIGNES

PENDANT

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...);
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...) ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

L'ORGANISATION DES SECOURS :

Le Maire peut mettre en œuvre le Plan communal de sauvegarde (PCS).

D – RISQUES METEOROLOGIQUES

LA CANICULE

Quels sont les risques liés à la canicule ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de **graves complications**.

Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

- ⤴ Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (**hyperthermie – température supérieure à 40° avec altération de la conscience**).
- ⤴ En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la **déshydratation**.
- ⤴ Chez les **travailleurs manuels**, travaillant notamment à l'extérieur, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de **déshydratation**.

Quelles sont les personnes à risque ?

- ⤴ Les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- ⤴ Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- ⤴ Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur.

A L E R T E

Consulter [la carte de vigilance de Météo France \(mise à jour à 06h00 et à 16h00\)](#) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance \(france.meteofrance.com/vigilance\)](#)

Numéros utiles

- ▲ Plate-forme téléphonique "**canicule info service**" ; ouvert en juin-juillet-août du lundi au samedi hors jours fériés de 8 heures à 20 heures (0 800 06 66 66) ou internet (www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

Sites de référence

- ▲ [Ministère de la Santé et des sports / Canicule et extrêmes chaleurs](#) sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.
- ▲ [Institut National de prévention et d'Education à la Santé \(Canicules\) / Fortes chaleurs-Canicules](#) (inpes.sante.fr)
- ▲ [Ministère de l'Intérieur - Voir le site de votre préfecture](#) (interieur.gouv.fr)
- ▲ [Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé](#) (recommandations du bon usage des médicaments en cas de vague de chaleur) (afssaps.fr)
- ▲ [Météo-France](#) (france.meteofrance.com)
- ▲ [Institut de Veille Sanitaire](#) (invs.sante.fr)

C O N S I G N E S

Se protéger avant

- ▲ Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs ;
- ▲ S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.

Se protéger pendant

Personne âgée :

- ▲ Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation ;
 - ▲ Boire environ 1,5 L d'eau par jour ; S'il existe des difficultés à avaler les liquides, ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) voire de l'eau gélifiée ;
 - ▲ Ne pas consommer d'alcool, ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre ;
 - ▲ Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...) même en l'absence de sensation de faim ;
-
- ▲ Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur ;
 - ▲ Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé ;

- △ Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée ;
- △ Donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide à ses voisins dès que cela est nécessaire ;
- △ Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence, c'est-à-dire si l'on constate les symptômes suivants chez une personne âgée : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête. Dans l'attente des secours, il faut agir rapidement et efficacement : transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements puis l'asperger d'eau fraîche et l'éventer.

Enfant et adulte :

- △ Boire beaucoup d'eau ;
- △ Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sports, jardinage, bricolage) ;
- △ Ne pas rester en plein soleil ;
- △ Ne pas consommer d'alcool ;
- △ Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur ;
- △ Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur ;
- △ Prendre des nouvelles de son entourage.

En tant que travailleur :

- △ Boire beaucoup d'eau ;
- △ Être vigilant pour ses collègues et soi-même ;
- △ Dès que l'on se sent mal, le signaler ;
- △ Protéger sa peau et sa tête du soleil ;
- △ Respecter les consignes de prévention même si l'on se sent en pleine forme ;
- △ Faire des pauses régulières.

GRAND FROID

Qu'est-ce qu'une vague de froid ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- △ l'écart aux températures moyennes régionales ;
- △ les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;
- △ la persistance d'un épisode de froid.

Les personnes les plus à risques sont les mêmes, que pour la canicule

A L E R T E

Consulter [la carte de vigilance de Météo France \(france.meteofrance/vigilance.com\)](http://france.meteofrance/vigilance.com) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance \(france.meteofrance.com\)](http://france.meteofrance.com).

C O N S I G N E S

Se protéger avant

- △ Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé dans le [Guide de préparation aux situations d'urgence \(http://www.risques.gouv.fr\)](http://www.risques.gouv.fr) ;
- △ Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage, ne pas boucher les aérations et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu ;
- △ Se faire connaître auprès des services municipaux qui ont des équipes d'aide et de secours prêtes à vous venir en aide (Mairie rue de l'Abreuvoir 21130 TILLENAY. Tél. 03 80 31 42 66)
- △ Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

Se protéger pendant

En période de grand froid, il faut adopter des gestes simples et notamment se couvrir suffisamment pour garder son corps à la bonne température.

Il faut également être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid.

En période de froid extrême, il faut rester chez soi autant que possible et redoubler de prudence si l'on doit absolument sortir.

- ⤴ Éviter de sortir les bébés, même bien protégés. Dans tous les cas, évitez de placer votre bébé dans un porte-bébé, susceptible de comprimer les membres et de favoriser les gelures.

Au domicile :

- ⤴ Ecouter à la radio les conseils des pouvoirs publics ;
- ⤴ Être en contact régulier avec ses proches, notamment les voisins et amis qui sont seuls ;
- ⤴ Ne pas hésiter à contacter sa mairie si on est isolé ou malade ;
- ⤴ Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas ;
- ⤴ Maintenir un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures ;
- ⤴ Chauffer son logement sans surchauffer et l'aérer une fois par jour ;
- ⤴ Maintenir la température ambiante à un niveau convenable y compris dans la chambre à coucher (aux alentours de 19 °C) mais ne pas obstruer pour autant les bouches d'aération ;
- ⤴ S'assurer du bon fonctionnement des radiateurs. Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.
- ⤴ De la même manière et afin de prévenir les risques d'incendie, ne pas surchauffer en utilisant les poêles à bois ainsi que les chauffages d'appoint.

En période de froid extrême, il faut remettre tout voyage en voiture non indispensable. MAIS si vous devez absolument utiliser votre voiture :

- ⤴ Avant chaque déplacement, se renseigner sur la météo et sur l'état des routes ;
- ⤴ Vérifier le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence, état des pneumatiques, chaînes ;
- ⤴ Préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture ;
- ⤴ Prévoir son traitement médical ainsi que de la nourriture pour ses enfants ;
- ⤴ Adapter sa conduite.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, je téléphone au "115".

Numéros utiles

- ⤴ Plateforme téléphonique **Info Ministère Santé (0 800 06 66 66)** service ouvert du lundi au samedi (hors jours fériés) de 9 heures à 19 heures.

Sites de référence

- ^ [Ministère de la santé et des sports \(sante.gouv.fr\)](http://sante.gouv.fr)
- ^ [Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé \(AFSSAPS\) / Grand froid et produits de santé \(sante.gouv.fr\)](http://sante.gouv.fr/afssaps)
- ^ [Institut de veille sanitaire \(INVS\) / Froid et santé \(invs.sante.fr\)](http://invs.sante.fr)
- ^ [Institut National de Prévention et d'Education à la Santé \(INPES\) / Grand froid \(inpes.sante.fr\)](http://inpes.sante.fr)
- ^ [Ministère de l'Intérieur - Voir le site de votre préfecture \(interieur.gouv.fr\)](http://interieur.gouv.fr)

TEMPÊTE

Ce risque inclus orage, grêle, coup de vent

Qu'est-ce qu'une tempête ?

On parle de tempêtes lorsque les **vents dépassent 89 km/h** (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des **vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages**.

Les tempêtes peuvent avoir un **impact considérable aussi bien pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement** (les chutes d'arbres des forêts, les dégâts des habitats, des ports...).

A L E R T E

Consulter régulièrement les bulletins d'alerte météorologiques sur le [site de météo-France](http://meteofrance.com) (meteofrance.com)

C O N S I G N E S

- ▲ Placer à l'intérieur de son habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...). Projetés par le vent, ils pourraient être dangereux pour les autres personnes ;
- ▲ Fermer portes et volets ;
- ▲ S'éloigner des bords de mer et des lacs ;
- ▲ Annuler les sorties en rivière ;
- ▲ Arrêter les activités de loisirs de plein air ;
- ▲ Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, réserve eau potable, etc.),
- ▲ Ne pas obstruer les grilles de ventilation de son logement.
- ▲ N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

NEIGE

La prévision des chutes de neige consiste en une surveillance continue des précipitations.
Le phénomène neige-verglas fait partie des phénomènes dangereux signalés par Météo-France.
Météo France publie quotidiennement une carte de vigilance à 4 niveaux (vert-jaune-orange-rouge), reprise par les médias en cas de niveaux orange ou rouge.

A L E R T E

Ces informations sont accessibles également sur le site internet de Météo-France : www.meteofrance.com.

En cas de niveaux orange et rouge, un répondeur d'information météorologique (tel : 3250) est activé 24h/24h apportant un complément d'information pour une meilleure interprétation des niveaux de risques.

C O N S I G N E S

▲ Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement non indispensable. ▲

▲ Si vous devez vous déplacer absolument, renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ à la destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et du nécessaire à une immobilisation prolongée. Si votre véhicule est bloqué, ne l'abandonnez que sur injonction des sauveteurs.

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des **risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement**. Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transports

- Le **transport par canalisation**,
utilisé pour le transport sur grandes distances.

- Le **transport par route**,
supporte un peu moins des deux tiers du trafic en tonnes kilomètres (80% du tonnage total).

- Le **transport par voie ferrée**,
supporte moins d'un tiers du trafic (17% du tonnage total).

- Le **transport par voie fluviale**,
participe seulement à 3% du trafic.

1 - PAR ROUTE OU PAR VOIES FERREES

REGLEMENTATION SUR LA SIGNALISATION DES VEHICULES

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule immobilisé, pour cela, la réglementation a prévu que les services de secours puissent identifier ces marchandises à distance, sans devoir s'exposer de façon inconsidérée aux risques correspondants. Un arrêté du 19 décembre 1974 a imposé aux transporteurs un ensemble de mesures visant à permettre l'**identification rapide** des matières transportées par un véhicule.

<p>Tout véhicule doit porter à l'avant et à l'arrière une PLAQUE RECTANGULAIRE de 30 cm de hauteur sur 40 cm de largeur, de couleur orange réfléchissante.</p>	
<p>Dans la partie supérieure (Partie 1) Le premier chiffre indique le danger principal ; s'il est redoublé, cela exprime une intensification du danger (ex : 33, liquide très inflammable) ; s'il est suivi d'un deuxième chiffre différent, ce dernier exprime un danger secondaire ; parfois, un troisième chiffre exprime un danger subsidiaire. Par exemple 266 signifie émanation de gaz très toxique. Si la lettre X précède le code de danger, cela signifie que la matière réagit dangereusement avec l'eau</p> <p>Dans la partie inférieure (Partie 2) est inscrite un numéro à 4 chiffres, le numéro d'identification du produit (NIP), conformément à une nomenclature de l'ONU repris au Journal Officiel du 23 janvier 1975 (exemple : 2031-Acide nitrique, 1017-Chlore...).</p> <p>Par ailleurs, une autre signalisation, matérialisée par un losange et reproduisant le symbole du danger prépondérant de la matière transportée, indique le danger présenté par le chargement</p>	

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT « TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES »

NE PAS S'APPROCHER

matière explosive



gaz inflammable



matière comburante



matière toxique



matière corrosive



gaz sous pression



matière solide inflammable



matière radioactive

ALERTE

sapeurs-pompiers : 18 ou 112, police ou gendarmerie : 17.

LA MAIRIE et/ou la GENDARMERIE

Dans le message d'alerte préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train...)

- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- **Communiquer** le numéro du produit et le code danger

CONSIGNES

Protéger :

Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- quitter la zone de l'accident ; s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le risque industrie)

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours.

Classification des matières dangereuses http://www.alloin.com/esp_bo_mat_dangereuses.php

Principales étiquettes de danger :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Étiquette_de_danger_des_substances_chimiques

Pictogrammes européens :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Étiquette_de_danger_des_substances_chimiques

2 - TRANSPORT PAR CANALISATION

Définition

Le TMD par canalisation consiste à déplacer de façon continue ou séquentielle des fluides ou des gaz liquéfiés : gaz naturel (gazoducs), hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), produits chimiques (éthylène, propylène,...) ou sel liquéfié (saumoduc).

Tillenay est seulement concerné par un gazoduc. Le parcours du gazoduc est balisé sur la commune par des bornes jaunes.

La très large majorité des accidents se produisent sur des canalisations de distribution par agression externe du fait de terrassement (ce qui justifie des mesures de prévention particulières en matière d'urbanisme).

CONSIGNES

Tous les travaux à une distance de 5m de part et d'autre de la canalisation SONT INTERDITS

En cas d'incident :

- Ne pas fumer
- S'éloigner
- Ne pas utiliser de téléphone portable

Prévenir : Mairie (tél. 03 80 31 42 66) et/ou Pompiers (18) ou Gendarmerie ou Préfecture.

RISQUES SANITAIRES

EPIDEMIES – PANDEMIES

EPIDEMIE

Une **épidémie** désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie en un lieu donné, sur un moment donné, sans forcément comporter une notion de contagiosité.

PANDEMIE

Une **pandémie** (du grec ancien *πᾶν / pân (tous)* et *δῆμος / dêmos (peuple)*) est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique.

Pandémie grippale

A L E R T E

- ⤴ Être à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation ;
- ⤴ **Et penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.**

C O N S I G N E S

Se protéger avant

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples :

- ⤴ Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique ;
- ⤴ Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ⤴ Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue ;
- ⤴ Éviter les contacts avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

Se protéger pendant

- ⤴ Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique ;
- ⤴ Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ⤴ Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue ;
- ⤴ Éviter les contacts avec les personnes malades ;